

PROVINCE DE QUÉBEC39^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSIONQUÉBEC, LE 1^{ER} AVRIL 2010

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 1^{er} avril 2010

Aujourd'hui, à quinze heures neuf minutes, il a plu à l'honorable Administrateur du Québec de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 57 Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (*titre modifié*)
- n° 77 Loi modifiant la Loi sur le cadastre et le Code civil

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par l'honorable Administrateur du Québec.